

Une menace invisible mais lucrative

L'augmentation alarmante des téléchargements d'images et de vidéos pédopornographiques constitue une sombre réalité dans notre société. **En 2022, à Nancy, 4 personnes ont été arrêtées pour possession d'images et de vidéos pédopornographiques**, à l'issue d'une importante opération contre la pédocriminalité mobilisant une trentaine de militaires. Initialement, cinq personnes étaient impliquées, mais le fils de l'un d'entre eux a finalement été innocenté.

Parmi les 4 personnes interpellées, deux retraités âgés de 64 et 53 ans, jusqu'alors inconnus de la justice, **ont été condamnés à 12 et 14 mois de prison avec sursis probatoire**. Le premier individu avait téléchargé entre 2019 et 2022 un total de **666 images pédopornographiques et 238 vidéos**, tandis que le second avait téléchargé entre avril 2021 et septembre 2022 un volume impressionnant de **30 000 vidéos et 228 000 photos**, avait précisé le procureur. Ils se sont également vu imposer une interdiction de tout contact avec des mineurs, ainsi que leur inscription au fichier des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

■ Des situations alarmantes

Les deux autres personnes arrêtées ont quant à elles été jugées en comparution immédiate. L'un d'entre eux, un homme âgé de 57 ans travaillant dans l'aide à domicile, déjà été condamné pour des infractions similaires par le passé, avait effacé tous les fichiers, mais leur téléchargement avait laissé « *des traces* » détectées par les enquêteurs.

Quant au dernier homme, un intérimaire âgé de 57 ans, **il aurait téléchargé 64 000 fichiers entre janvier et août 2022**. Déjà condamné pour des infractions liées à la pédopornographie, il avait également été jugé coupable d'agression sexuelle et se trouve en situation de récidive légale.

■ Une évolution importante du nombre de vidéos pédopornographiques

Cette affaire met en lumière **l'importance cruciale de la lutte contre ce fléau** et de la protection des victimes les plus vulnérables. Mais malheureusement, la détention **d'images et de vidéos pédopornographie sont en pleine croissance**. Au sein de l'Union européenne, le nombre de signalements d'abus sexuels en ligne contre des enfants est passé **de 23 000 en 2010 à plus de 725 000 en 2019**, impliquant plus de 3 millions d'images et de vidéos.

« *Les signalements ont augmenté de 6 000 % au cours des dix dernières années* », au sein de l'Union européenne, affirme la commissaire Ylva Johansson. Aujourd'hui, **l'Union européenne est le principal hébergeur de contenus à caractère pédopornographique dans le monde** (soit 60 % des contenus).

En 2019, la France **se classait au troisième rang mondial en tant que pays hébergeant des contenus à caractère pédopornographique**, juste derrière les Pays-Bas et les États-Unis, selon l'association Point de Contact. Une association permettant de signaler les contenus potentiellement illicites afin de les faire retirer des hébergeurs et des plateformes numériques, aussi bien en France qu'à l'international.

En 2021, d'après le rapport annuel de l'association Point de Contact, (qui se base sur les données du réseau international INHOPE), **20 081 contenus relatifs à des "violences sexuelles sur mineurs" ont été répertoriés**, représentant plus de 90 % des contenus illégaux traités (soit un total de 22 231).

En avril 2022, l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) annonçait avoir reçu **67 000 demandes de retrait de contenus pédopornographiques**, auxquelles s'ajoutent les publications supprimées automatiquement par des systèmes de contrôle, ainsi que celles qui parviennent à échapper à ces dispositifs. Malgré les efforts de régulation, ces images continuent de proliférer sur Internet, un peu plus chaque année.

■ La lutte contre la pédocriminalité

Plusieurs enquêtes sont menées. On parle par exemple d'enquête sous pseudonyme. L'infiltration sous pseudonyme est une technique d'enquête numérique utilisée pour constater et recueillir les preuves d'infractions commises en ligne. Elle intervient en phase d'enquête comme en phase d'instruction lorsque les nécessités de celles-ci le justifient. Cette enquête autorise les enquêteurs à effectuer des actions tout en dissimulant leur identité.

Dans le cadre d'une enquête sous pseudonyme, l'**article 230-46 du Code de procédure pénale propose plusieurs types d'actions**, par exemple :

« Participer à des échanges électroniques, y compris avec les personnes susceptibles d'être les auteurs de ces infractions ; Extraire ou conserver par ce moyen les données sur les personnes susceptibles d'être les auteurs de ces infractions et tout élément de preuve ; Après autorisation du procureur de la République ou du juge d'instruction saisi des faits, acquérir tout contenu, produit, substance, prélèvement ou service, y compris illicite, ou transmettre en réponse à une demande expresse des contenus illicites. »

Afin de mener correctement une enquête sous pseudonyme, elle doit se réaliser de deux façons :

1. Soit par **une enquête dite d'initiative** : où les agents ou officiers s'infiltrant directement au sein d'un réseau informatique où ils savent que des infractions de pédopornographie ont lieu dans le but d'identifier les auteurs.
2. Soit par **une reprise de profil** : où l'on utilise directement le profil d'une victime pour échanger avec l'auteur d'une infraction, dans le but de l'identifier. Cette reprise de profil ne peut se faire qu'avec le consentement de la personne.

Lors d'une enquête sous pseudonyme, il est important de toujours s'assurer **du respect et de la loyauté des preuves**. Une fois l'enquête menée, le contenu pédopornographique est récupéré par les forces de l'ordre et va au Centre national d'analyse des images de pédopornographie (CNAIP), considéré comme une base de données pour la justice française.

■ Les « chasseurs de pédophiles ».

Ce terme désigne un ensemble de personnes privées **qui ont pour mission de traquer ceux qu'ils identifient comme des auteurs d'infractions sexuelles sur internet**. Ils vont alors réaliser un travail similaire à celui des officiers ou des agents de police judiciaire. Cependant, ces personnes ne représentent pas les forces de l'ordre et leur façon de récolter les preuves pose alors la question de la recevabilité, car celles-ci ont pu être obtenues de façon déloyale ou illicite.

En septembre 2020, c'est grâce au collectif citoyen « *Team Moore* » qu'un homme avait été interpellé. Pensant discuter avec le profil de Lena, 12 ans, il discutait en réalité avec le profil créé par le collectif. En avril 2021, **l'homme de 54 ans a été condamné pour des faits de corruption de mineur à Vesoul**. La peine prononcée est de dix mois d'emprisonnement ferme avec un suivi socio-judiciaire et une obligation de soins pendant cinq ans

Discussion : À travers des efforts concertés impliquant les autorités judiciaires, les forces de l'ordre, les organisations, les citoyens..., des progrès significatifs ont été réalisés dans la détection et la répression de ces crimes odieux. Cependant, la lutte contre ce fléau demeure un défi permanent, nécessitant une vigilance continue. Pour rappel, en France, la pédopornographie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende.

Rédigé par Lenna Loubiere

Bibliographie

- Figaro: <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/pedocriminalite-quatre-personnes-deferees-a-nancy-plus-de-300-000-fichiers-telecharges-20220923>
- Senat: <https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppr22-358-expose.html>
- Ouest France: <https://www.ouest-france.fr/faits-divers/pedophilie/face-a-la-forte-croissance-de-la-pedopornographie-les-enqueteurs-de-plus-en-plus-inquiets-dfaa987e-de64-11ec-8004-b79acae9a5>
- Le Parisien: <https://www.leparisien.fr/faits-divers/cybercriminalite-la-france-troisieme-pays-hebergeur-de-contenus-pedopornographie-dans-le-monde-27-05-2020-8325090.php>